

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Février 2022

Une assemblée générale extraordinaire a été convoquée par mail par Maxime Desclaux, notre président. L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Examen et vote des nouveaux statuts de l'association
- Examen et vote du nouveau règlement intérieur de l'association

La convocation comprenait une copie de chacun des documents à examiner.

Pour des raisons sanitaires, l'AGE est organisée par Zoom, dans la salle virtuelle habituelle de l'association.

Le secrétaire compte 14 membres actifs présents. Le quorum de la moitié des 28 membres est atteint : l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Le président présente alors la raison de son initiative de convocation d'une AGE. Les statuts de l'association sont anciens (plus d'une dizaine d'année) et il n'existe pas de règlement intérieur. Le président propose donc de mettre à jour cet aspect de l'organisation de l'association. Il propose donc une lecture commune des documents, les membres étant invités à donner les commentaires et poser les questions qu'ils souhaitent. Le secrétaire prend note des remarques et établira une seconde version des documents incluant les commentaires ayant recueilli l'accord de l'assemblée.

La lecture du projet de statuts prenant plus de temps que prévu, il est décidé que l'AGE d'aujourd'hui ne couvrira pas le second point de l'ordre du jour afférent au règlement intérieur. Cette discussion est donc reportée à une seconde AGE dont la date est fixée au 25 mars, à 21h. La convocation ainsi que les détails de cette réunion (présentiel ou par Zoom) seront diffusés plus tard.

Les discussions ont permis de trouver un texte qui semble recueillir l'approbation des membres présents. Une nouvelle version des statuts sera préparée par Arnaud et envoyée pour relecture à Maxime et Jacques. Une fois relu, le document sera distribué aux membres pour vote lors de l'AGE du 25 mars.

A l'issue de l'AGE, les membres discutent de la prochaine Balade sous les Etoiles, prévue pour le 23 avril. Le Marathon Messier sera organisé le vendredi 2 avril et le samedi 3 avril. Il aura lieu à Sainte Soulle. Divers documents de préparation sont mis à disposition par Yves et Arnaud. Venez nombreux pour cette belle occasion d'observer ensemble.